

# RAPPORT DE GESTION

---

→ GROUPE DES ASSURANCES DU CRÉDIT MUTUEL SA

2019



## SOMMAIRE

CONSEIL DE SURVEILLANCE AU 31 DÉCEMBRE 2019.....	3
DIRECTOIRE .....	4
COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	4
IMPACT SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL.....	4
FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE.....	5
RAPPORT DE GESTION 2019 .....	6
RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....	7
FISCALITÉ .....	8
BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2019.....	9
SOMMES DISTRIBUEES AU TITRE DES 3 DERNIERS EXERCICES.....	11
INFORMATIONS SUR LE CAPITAL .....	11
MANDATS DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET MANDATS SOCIAUX .....	12
ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE .....	13
PERSPECTIVES.....	14
RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES.....	15

## GACM SA

Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance  
au capital de 1 241 034 904,00 euros  
RCS STRASBOURG B 352 475 529  
Siège social : 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen - 67000 Strasbourg

### CONSEIL DE SURVEILLANCE AU 31 DÉCEMBRE 2019

---

#### Président

M. Nicolas Théry

#### Vice – Président

M. Jean-Pierre Babel

#### CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT MUTUEL DU CENTRE

représentée par Mme Isabelle Ogee

#### BANQUE FÉDÉRATIVE DU CRÉDIT MUTUEL

représentée par Mme Christelle Dantras

#### CAISSE FÉDÉRALE DE CRÉDIT MUTUEL

représentée par M. Éric Petitgand

#### CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT MUTUEL DE LOIRE-ATLANTIQUE ET DU CENTRE-OUEST

représentée par Mme Christine Zanetti

#### CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL DE MAINE-ANJOU ET BASSE-NORMANDIE

représentée par M. Jean-Loïc Gaudin

#### CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL NORD EUROPE

représentée par M. Éric Charpentier

#### CAISSE FÉDÉRALE DU CRÉDIT MUTUEL OCÉAN

représentée par M. Jean-Pierre Morin

#### CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT MUTUEL NORMANDIE

représentée par M. Luc Chambaud

#### CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT MUTUEL MIDI ATLANTIQUE

représentée par M. Jean-Marc Mathioudakis

#### FÉDÉRATION DU CRÉDIT MUTUEL CENTRE EST EUROPE

représentée par Mme Estelle Malet

#### CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

représenté par M. Éric Cotte

#### CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT MUTUEL ÎLE-DE-FRANCE

représentée par M. Raphael Rebert

#### CAISSE DU CRÉDIT MUTUEL DU SUD EST

représentée par M. Jean-Luc Robischung

#### CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT MUTUEL DAUPHINÉ – VIVARAIS

représentée par M. Christophe Plantaz

#### CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT MUTUEL MÉDITERRANÉEN

représentée par M. Maurice Zirnhelt

#### CAISSE RÉGIONALE DU CRÉDIT MUTUEL ANJOU

représentée par Mme Isabelle Pitto

## DIRECTOIRE

---

**Président**

M. Pierre Reichert

**Directeur Général Adjoint**

Mme Catherine Allonas Barthe

**Membre**

M. Daniel Baal

**Membre**

M. François Martin

## COMMISSAIRES AUX COMPTES

---

**Cabinet Gross-Hugel**

M. Frédéric Lugnier

commissaire aux comptes titulaire

Le présent mandat arrivant à échéance, la nomination d'un commissaire aux comptes sera proposée lors de l'assemblée générale mixte du 6 mai 2020.

**Mme Isabelle Labat-Scheer**

commissaire aux comptes suppléant

Le présent mandat arrive à échéance et ne sera pas remplacé.

**Cabinet KPMG SA**

Mme Francine Morelli

Commissaire aux comptes titulaire

## IMPACT SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

---

Conformément aux articles L.225-102-1 et R.225-104 du Code de commerce, la société est tenue de communiquer, dans le rapport de gestion, une déclaration de performance extra-financière (ci-après « DPEF ») dès lors que son chiffre d'affaires ou son bilan dépasse 100 millions d'euros et ses effectifs excèdent 500 salariés.

Le GACM SA faisant partie du Crédit Mutuel Alliance Fédérale, la DPEF est produite au niveau de l'entité tête de

groupe (la Confédération Nationale du Crédit Mutuel) et intégrée dans le rapport de gestion sur les comptes consolidés.

Les travaux dans ce domaine sont menés par un groupe de travail constitué au niveau de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel. Le GACM SA met en œuvre les actions retenues en la matière.

## FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

---

### **Cession des titres Royale Marocaine d'Assurance par le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel**

Le 18 octobre 2019, la société a cédé l'intégralité de sa participation de 22,02 % du capital de la société Royale Marocaine d'Assurance. Le montant de l'opération s'élève à 2,15 milliards de dirhams, soit 198 millions d'euros.

La cession permet de dégager dans les comptes sociaux une plus-value globale de 81 millions d'euros (après reprise d'une provision pour dépréciation durable de 103 millions d'euros). L'opération a été approuvée le 6 décembre 2019 par l'autorité de contrôle marocaine. L'Office des Changes Marocain a autorisé le GACM à convertir et rapatrier les fonds en euros au premier trimestre 2020.

## RAPPORT DE GESTION 2019

---

Le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel SA – GACM SA – est une société de groupe d'assurance au sens de l'article L.322-1-2 du Code des assurances dont l'activité principale consiste à acquérir et à gérer des participations principalement dans des sociétés d'assurance et de réassurance. Le GACM SA n'a pas d'activité opérationnelle propre.

Le GACM SA est ainsi la société mère :

- des sociétés d'assurance-vie :
  - ACM VIE SA (mixte) ;
  - North Europe Life Belgium (NELB) SA de droit belge ;
  - Nord Europe Life Luxembourg (NELL) SA de droit luxembourgeois ;
  - et International Crédit Mutuel Life (ICM LIFE) SA de droit luxembourgeois.
  
- des sociétés d'assurance non-vie :
  - ACM IARD SA ;
  - Sérénis Assurances SA ;
  - Partners Assurances SA de droit belge.

- de la société holding GACM España SA de droit espagnol ;
- de diverses sociétés de services telles que Procourtage SAS et ACM SERVICES SA.

Le GACM SA détient également des participations dans d'autres sociétés :

- 10,0 % du capital de six sociétés d'assurance canadiennes du Mouvement Desjardins ;
- 30,0 % du capital de la société d'assurance tunisienne Astree SA.

Les entités non capitalistiques, les Assurances du Crédit Mutuel Vie, société d'assurance mutuelle, et la MTRL, mutuelle du livre II du Code de la mutualité, sont liées par des conventions d'affiliation au GACM. Elles font partie intégrante du Groupe et sont incluses à ce titre dans les comptes consolidés du GACM.

### **Cession des titres RMA**

Au cours du second semestre 2019, le GACM SA a cédé l'intégralité de sa participation de 22,02 % du capital de la société Royale Marocaine d'Assurance.

## RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Le résultat de l'exercice 2019 s'établit à 1 777,7 millions d'euros, en hausse de 481,22 % par rapport à l'exercice précédent (369,4 millions d'euros).

	<i>en millions d'euros</i>			
	2019	2018	Var.	Var. (%)
Produits d'exploitation	0	0	0,0	na
Produits financiers	1 809,8	311,7	1 498,0	480,5 %
<i>dont produits financiers de participations</i>	<i>1 705,4</i>	<i>289,9</i>	<i>1 415,5</i>	<i>488,2 %</i>
<i>dont autres intérêts et produits assimilés</i>	<i>0,2</i>	<i>0,0</i>	<i>0,2</i>	<i>na</i>
<i>dont différences positives de change</i>	<i>0,6</i>	<i>0,0</i>	<i>0,6</i>	<i>na</i>
<i>dont reprises de provisions sur titres de participations</i>	<i>103,5</i>	<i>21,8</i>	<i>81,7</i>	<i>375,1 %</i>
Produits exceptionnels	198,3	76,1	122,2	160,5 %
<b>Total des produits</b>	<b>2 008,1</b>	<b>387,9</b>	<b>1 620,2</b>	<b>417,7 %</b>
Charges d'exploitation	0,5	1,7	- 1,2	- 72,4 %
Charges financières	2,3	1,3	1,1	84,0 %
<i>dont provisions pour dépréciation</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	
Charges exceptionnelles	220,9	11,6	209,3	1803,6 %
Impôts sur les bénéfices	6,7	3,9	2,8	72,1 %
<b>Total des charges</b>	<b>230,4</b>	<b>18,5</b>	<b>211,9</b>	<b>1147,1 %</b>
<b>Résultat net</b>	<b>1 777,7</b>	<b>369,4</b>	<b>1 408,3</b>	<b>481,2 %</b>

Le résultat net est en hausse entre les deux exercices, notamment en raison des dividendes exceptionnels versés par les filiales ACM VIE SA (851,3 millions d'euros) et ACM IARD SA (362,4 millions d'euros), ainsi qu'en raison

du résultat de cession des titres de la société RMA (81,0 millions d'euros, net de la reprise des provisions pour dépréciation).

## FISCALITÉ

---

Le GACM SA est la société mère du groupe fiscal dont les membres sont :

- ACM IARD SA ;
- ACM VIE SA ;
- ACM VIE SAM ;
- MTRL ;
- SÉRÉNIS ASSURANCES SA ;
- ACM SERVICES SA ;
- PROCOURTAGE SAS ;
- FONCIÈRE MASSÉNA SA.

La charge d'impôt sur les sociétés comptabilisée dans les comptes arrêtés au 31 décembre 2019 s'élève à 6,7 millions d'euros (3,9 millions d'euros en 2018).



## BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2019

### Détail du bilan actif

(en millions d'euros)

	2019	2018	% var
Immobilisations financières	4 067,9	4 180,2	- 2,7 %
Créances	89,3	80,8	10,4 %
Valeurs mobilières de placement	60,1	272,1	- 77,9 %
Disponibilités	197,3	0,2	na
<b>Total</b>	<b>4 414,6</b>	<b>4 533,3</b>	<b>- 2,6 %</b>

### Tableau de variation des capitaux propres

	2018	Affectation du résultat 2018	Autres mouvements 2019	2019
Capital	1 241,0			1 241,0
Prime de fusion	926,8		- 777,9	148,9
Prime d'apport	1 005,5			1 005,5
Réserve légale	124,1			124,1
Autres réserves	1,8			1,8
Report à nouveau	734,2	- 111,0	- 623,2	0
Résultat de l'exercice	369,4	- 369,4	1 777,7	1 777,7
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>4 402,8</b>	<b>- 480,4</b>	<b>376,6</b>	<b>4 299,0</b>
<b>Dividendes</b>		<b>1 881,6</b>		

### Analyse du Bilan

Au 31 décembre 2019, le total bilan s'établit à 4 414,6 millions d'euros (4 533,3 millions d'euros à fin 2018).

Les capitaux propres avant affectation s'élèvent à 4 299,0 millions d'euros contre 4 402,8 millions d'euros à fin 2018.

Le résultat de l'exercice 2018 de 369,4 millions d'euros et le report à nouveau de 734 millions d'euros, soit un bénéfice distribuable de 1 103,6 millions d'euros, ont été affectés de la façon suivante :

- distribution d'un dividende sur le bénéfice distribuable de 480,4 millions d'euros, soit un dividende de 6,00 euros par action ;

Par ailleurs, l'assemblée générale a décidé la distribution d'un dividende exceptionnel de 1 401,2 millions d'euros, soit un dividende de 17,50 euros par action. Ce dividende exceptionnel a été prélevé sur le reliquat du bénéfice

distribuable pour 623,2 millions d'euros, et sur la prime de fusion pour 777,9 millions d'euros.

Le montant net des participations, dont la liste est donnée dans l'annexe aux comptes, est en baisse de 112,2 millions d'euros, du fait de la cession des titres de la société RMA.

Le poste des valeurs mobilières de placement est essentiellement composé d'OPCVM de trésorerie.

### Engagements hors bilan

La société a enregistré au poste « engagements reçus » un montant de 198,6 millions d'euros, dont 2 millions d'euros au titres de l'autorisation de découvert bancaire et 196,6 millions au titre d'une opération de couverture de change relative à la cession des titres de la société RMA.

**Les délais de paiement clients et fournisseurs**

	Article D. 441 I. - 1° du Code de commerce : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I. - 2° du Code de commerce : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>(A) Tranche de retard de paiement</b>												
Nombres de factures concernées						2						
Montant total des factures concernées TTC	0 €	601,02 €	601,02 €	0 €	0 €	0 €						
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice TTC		0,11 %	0,11 %									
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice TTC												
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>												
Nombre de factures exclues							1					
Montant total des factures exclues (préciser HT ou TTC)							8 703,53 € TTC					
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)</b>												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais contractuels : 30 jours fin de mois le 10 - Délais légaux: 60 jours fin de mois						- Délais contractuels : 0 jours - Délais légaux: 60 jours fin de mois					

## SOMMES DISTRIBUEES AU TITRE DES 3 DERNIERS EXERCICES

---

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que les sommes distribuées au titre des 3 derniers exercices sont les suivantes :

- au titre de l'exercice 2018 : 23,50 euros par action ;
- au titre de l'exercice 2017 : 4,20 euros par action ;
- au titre de l'exercice 2016 : 3,50 euros par action.

## INFORMATIONS SUR LE CAPITAL

---

Au 31 décembre 2019, le capital souscrit est composé de 80 066 768 actions de 15,50 euros chacune, de même catégorie et intégralement libérées, soit un capital total de 1 241,1 millions d'euros.

Les principaux actionnaires de la société au 31 décembre 2019 sont :

- la Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM) : 50,0 % du capital ;
- le Crédit Industriel et Commercial (CIC) : 16,1 % du capital ;
- la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe : 10,2 % du capital ;
- la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel MABN : 7,4 % du capital ;
- la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Loire-Atlantique et du Centre-Ouest : 5,4 % du capital ;
- la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan : 2,9 % du capital.

## MANDATS DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET MANDATS SOCIAUX

---

### Présidence et Direction

#### Conseil de surveillance

##### Président du conseil de surveillance

M. Nicolas Théry

##### Vice-Président du conseil de surveillance

M. Jean-Pierre Babel

#### Directoire

##### Président

M. Pierre Reichert

##### Directeur Général Adjoint

Mme Catherine Allonas Barthe

##### Membre

M. Daniel Baal

##### Membre

M. François Martin

#### Conseil de surveillance au 31 décembre 2019

La CRCM Midi Atlantique a désigné M. Jean-Marc Mathioudakis en qualité de représentant permanent à compter du 1<sup>er</sup> mai 2019 en remplacement de M. Sylvain Besancon.

La CFCM Océan a désigné M. Jean-Pierre Morin en qualité de représentant permanent à compter du 17 mai 2019 en remplacement de M. Luc Cortot.

Enfin, le CIC a été coopté en qualité de membre du conseil de surveillance, à compter du 14 novembre 2019, en remplacement d'ADEPI démissionnaire. Le CIC a désigné Monsieur Éric Cotte en qualité de représentant permanent.

#### Directoire au 31 décembre 2019

Au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2019, aucune modification n'est intervenue dans la composition du directoire.

#### Mandataires sociaux

La liste des mandats et des fonctions exercées durant l'exercice par M. Pierre Reichert, président du directoire, par Mme Catherine Allonas Barthe, membre du directoire et directeur général adjoint, M. Daniel Baal et M. François Martin, membres du directoire, ainsi que par les membres du conseil de surveillance, est donnée en annexe.

Messieurs Pierre Reichert, Daniel Baal et François Martin ainsi que Mme Catherine Allonas Barthe, n'ont perçu durant l'exercice, au titre de leur mandat, ni rémunération, ni avantage en nature du GACM SA ou d'une autre société contrôlée par le GACM SA au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce.

La société GACM SA n'a accordé aucune option de souscription ou d'achat d'actions à ses mandataires sociaux.

#### MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

##### Commissaires aux comptes titulaires

Cabinet Gross-Hugel, représenté par M. Frédéric Lugnier, renouvelé en assemblée générale du 7 mai 2014.

Le présent mandat arrivant à échéance, la nomination d'un commissaire aux comptes sera proposée lors de l'assemblée générale mixte du 6 mai 2020.

Cabinet KPMG SA, représenté par Mme Francine Morelli, nommé en assemblée générale du 3 mai 2017.

##### Commissaire aux comptes suppléant

Mme Isabelle Labat-Scheer nommée par l'assemblée générale ordinaire du 7 mai 2014.

## ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

### Opération DESJARDINS

En 1989, le GACM a lié un partenariat avec le groupe d'assurances canadien Desjardins. La prise de participation consistait, jusqu'au 1er janvier 2020, en la détention d'actions ordinaires et privilégiées au niveau des filiales d'assurances, ainsi que, plus marginalement, de la souscription de dettes subordonnées émises par ces dernières.

Au 1er janvier 2020, afin de rationaliser la structure du groupe Desjardins en termes de gouvernance et de gestion du capital, cette participation dans les filiales a été échangée contre une participation au niveau de leur société holding, Desjardins Groupe d'Assurances Générales (DGAG). À l'issue de cette opération, le GACM détient :

- 10 % du capital de DGAG en actions ordinaires ;
- 114 millions de dollars canadiens d'actions privilégiées émises par DGAG, rémunérées à 5,50 % par an (contre un total de 121 millions de dollars canadiens rémunérés à 4,75 % sous l'ancienne structuration) ;
- 14 millions de dollars canadiens de dettes subordonnées émises par DGAG rémunérées à 2,79 % par an (contre un total de 13,3 millions de dollars canadiens rémunérés à 3 % auparavant).

La plus-value dégagée par le GACM sur l'échange des actions ordinaires dans les comptes sociaux sera déterminée sur base d'une expertise indépendante et bénéficiera, au plan fiscal, d'un report d'imposition.

### Épidémie due au coronavirus

L'organisation mondiale de la santé a déclaré, mercredi 11 mars 2020, que l'épidémie due au coronavirus devait désormais être considérée comme une pandémie et appelé à l'action de chacun pour combattre la maladie. Les différents états membres de l'Union Européenne ont pris des mesures appropriées et sans précédent visant à freiner la progression de cette pandémie pour en limiter les conséquences à la fois sanitaires et économiques.

Dans ce contexte, le comité de crise de Crédit Mutuel Alliance Fédérale prend toutes les dispositions nécessaires, en relation étroite avec les responsables et les cellules de crise de toutes les entités et les autorités publiques et sanitaires.

Dès lors, les priorités de l'ensemble des sociétés du GACM s'inscrivent dans ce cadre :

- Protéger l'ensemble de leurs collaborateurs ainsi que leurs proches, en privilégiant notamment le télétravail dès lors que cela est possible – avec un renforcement des équipements et des infrastructures de connexion à distance.
- Apporter le nécessaire soutien à leurs clients et réseaux en assurant la continuité de leurs activités et de leurs missions essentielles. Cette continuité d'activité, éprouvée, est déjà une réalité.

Ainsi, les Assurances du Crédit Mutuel s'engagent à être solidaires de leurs assurés et ont notamment pris rapidement les mesures suivantes :

- Report des appels de cotisations pour l'ensemble de leurs clients indépendants, professionnels, entreprises et associations (tant en assurance de biens qu'en assurance de personnes) jusqu'à début mai 2020 au plus

tôt, afin de préserver la trésorerie des entreprises les plus touchées par le ralentissement économique.

- Gel des échéances bancaires pour les clients professionnels et entreprises de Crédit Mutuel Alliance Fédérale : les cotisations de l'assurance des emprunteurs ne seront pas prélevées tant que les échéances de prêts sont prorogées, pour une durée pouvant atteindre 6 mois.
- Contribution au fonds de solidarité mis en place par les pouvoirs publics et visant à pallier les conséquences économiques et financières de cette crise sanitaire auprès des TPE et des indépendants, secteurs particulièrement touchés.

En tant que société holding, sans activité propre, le résultat social du GACM est essentiellement constitué des remontées de dividendes de ses filiales, les plus importantes n'étant pas cotées. Il n'est par conséquent pas directement affecté par les mouvements de marchés consécutifs à cette crise sanitaire.

En l'état actuel, les calculs des ratios de solvabilité établis à intervalles réguliers par le groupe depuis le début de cette pandémie ont permis de mettre en évidence que les exigences réglementaires en la matière avaient systématiquement été respectées. Si les impacts de cette situation en tous points exceptionnelle sur l'activité, la situation financière et les résultats des sociétés du groupe nécessiteront du recul pour être définitivement établis, aucun élément n'indique, à ce stade, la nécessité d'envisager la dépréciation d'un titre de participation quel qu'il soit.

La direction de la société est particulièrement attentive à l'évolution de la situation afin de prendre les mesures adéquates dans les meilleurs délais.

## PERSPECTIVES

---

### La poursuite du plan stratégique

2020 constitue la deuxième année du plan stratégique 2019-2023 ensemble#nouveau monde du Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Les projets majeurs du GACM pour 2020 se concentrent plus particulièrement sur le développement du marché des professionnels et des entreprises. Ainsi, le produit PER, introduit par la loi Pacte, constituera la nouvelle offre d'assurance retraite pour les professionnels et les entreprises. Le PER individuel vise quant à lui les particuliers, mais également les TNS. Ces deux offres retraite seront commercialisées au premier trimestre 2020.

Une nouvelle offre en prévoyance collective sera déployée progressivement à compter du troisième trimestre 2020. Articulée autour de nombreux services et adaptée à un grand nombre de conventions collectives, cette offre permettra de s'adresser à de nombreuses entreprises clientes ainsi qu'à leurs salariés.

2020 sera également l'année du démarrage de la distribution des assurances de biens sur le marché "Entreprises", avec une offre flotte automobile disponible sur certaines banques à compter de février 2020 et sur l'ensemble du réseau entreprise à compter de septembre 2020.

## RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES

(en millions d'euros)

	2015	2016	2017	2018	2019
<b>Capital en fin d'exercice</b>					
Capital social	1 118,8	1 118,8	1 118,8	1 241,0	1 241,0
Nombre d'actions émises	72 180 191	72 180 191	72 180 191	80 066 768	80 066 768
<b>Opérations et résultats de l'exercice</b>					
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	372,4	399,1	339,2	373,3	1 784,5
Impôts sur les bénéfices	2,1	1,9	15,3	3,9	6,7
Participation des salariés au titre de l'exercice	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	392,1	397,2	323,8	369,4	1 777,7
<b>Résultats par action (en euros)</b>					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	5,13	5,50	4,49	4,61	22,20
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	5,43	5,50	4,49	4,61	22,20
Dividende attribué à chaque action (avant avoir fiscal)	3,50	3,50	4,20	23,50	0,00

Fait à Strasbourg, le 27 mars 2020